

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 janvier 2018

Délibération n° 2018-010

Ordre du jour :

1. Informations du président
 2. Modalités de fonctionnement du conseil d'administration
 3. Présentation de l'équipe de direction
 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université
 - 4.1. Délégations du conseil d'administration au président de l'université
 - 4.2. Avis sur l'aide sociale d'urgence
 - 4.3. Avis sur la tarification de la restauration
 - 4.4. Modalité d'avancement des personnels enseignants-chercheurs
 - 4.5. Modalités de comptabilisation du temps de travail des personnels BIATSS, du Service Commun de Documentation et de Santé à compter du 1^{er} septembre 2018
 5. Délibérations relatives aux questions budgétaires et financières
 - 5.1. Durée des amortissements
 - 5.2. Seuil des immobilisations
 - 5.3. Seuil du remboursement dérogatoire des nuitées de mission**
 6. Questions diverses
-

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.

Étaient Présents :

Collège A : Martine BENOIT, Marie-Christine COPIN, Etienne FARVAQUE, Jérôme FONCEL, Patricia MELNYK, Christophe NIEWIADOMSKI, Sophie TISON

Collège B : Moulay-Driss BENCHIBOUN, Jacopo VIZIOLI, Claude HOSSEIN-FOUCHER, Chad LANGFORD, Anne FRETTEL, Gilles TOULEMONDE, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI

Collège BIATSS : Anthony LENS, Benoît RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Fabien SANTRE, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Baptiste COUPE (suppléant de Marion MAUCHAUSSEE), Benjamin RELIQUET, Yann ADAMSKI (suppléant de Marie MORTYR), Anouar BENICHOU, Wasiim GULABKHAN, Léo PETIT (suppléant d'Estelle DORMION)

Personnalités extérieures : Frédéric BOIRON, Nicolas LEBAS, Annie LEYS, Samir OULD ALI, Françoise PAILLOUS, Nathalie SCOL

Étaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Aymeric POTTEAU procuration à Gilles TOULEMONDE

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER procuration à Anthony LENS

Personnalités extérieures :

Corinne DELVALLET procuration à Gilles TOULEMONDE

Cosimo PRETE procuration à Jean-Christophe CAMART

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le recteur Chancelier des universités : Manuel HERNU

Vice-président du conseil d'administration : Damien CUNY

Vice-président en charge des relations humaines et de la politique sociale : Philippe VERVAECKE

Directeur général des services : Pierre-Marie ROBERT

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : Xavier FURON

Directrice des relations humaines : Céline HERMANT

Agent comptable : Delphine LIARD

Chef du service des affaires institutionnelles : Xavier BOLLENGIER

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

(...)

5. Délibérations relatives aux questions budgétaires et financières

(...)

5-3. Seuil du remboursement dérogatoire des nuitées de mission

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lille approuve les seuils de remboursements dérogatoires des nuitées de missions suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1. Déplacements en France

L'arrêté du 3 Juillet 2006 dispose que les personnels en déplacement entre 0h00 et 5h00 sont remboursés de leur frais de nuitées à hauteur de 60€.

Le conseil d'administration propose des remboursements dérogatoires aux frais réels dans le limite de :

- 90€ en province
- 120€ à Paris

Un tarif dérogatoire supérieur pour les personnalités éminentes invitées pourra être autorisé sur décision expresse et préalable du président de l'université de Lille.

2. Déplacement à l'étranger

Les personnels se déplaçant à l'étranger bénéficient d'indemnités journalières (ou « Perdiems ») selon une cotation par pays. Néanmoins, avec l'accord de l'intéressé, ce défraiement pourra être limité à un forfait ou au réel, inférieurs aux perdiems.

Ces dérogations sont valables un an.

Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0